

## Conseil municipal du 09 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2019, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 09 avril 2019 à dix-huit heures, sous la présidence de : Bruno Robin, Adjoint au Maire

Sont présents : M. Robin Bruno, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Serge Lehéricey, Rémi De Saint Jores, Guérin Cécile, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Philippe d'Anterroches, Christophe Mauger de Varennes, Denquin Marc, Sandrine Barbier,

Absente : Maïté Aline.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Cécile Guérin est désigné pour remplir cette fonction

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

### Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire, Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance, Vote des budgets 2019 et comptes administratifs 2018 en présence de Mme Perrot-Lambert, Receveur, Vote des taux des taxes locales 2019, Urbanisme, Point sur le PLUI, Devis travaux voirie chemin de la Moinerie, Réclamation Rue du Bas de Saussey, Point sur le dossier des travaux à église, Délibération sur le report du transfert à CMB de la compétence assainissement, Délibération indemnité gardiennage église 2019, Tour de la Manche demande 4 signaleurs 18 mai 2019, Compte rendu réunions, Questions diverses

Mme Lydie Perrot-Lambert, receveur, est présente à la réunion

### **Délibération portant approbation du compte administratif 2018 du service assainissement**

Sous la présidence de m. Bruno Robin le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

#### EXPLOITATION :

Dépenses	24 056.40€	
Recettes	31 703.65 €	
Résultats antérieurs reportés :	5 339.68	€
Solde d'exécution :	12 986.93 €	

#### INVESTISSEMENT

Conseil municipal du 09 avril 2019

Dépenses	32 318.05 €
Recettes	26 830.10 €
Solde d'exécution :	- 5 487.95€
Reports exercice 2017 :	- 2 509.92€
Solde d'exécution cumulé:	- 7 997.87 €
Restes à réaliser dépenses :	€
Restes à réaliser recettes :	€
Besoin de financement :	- 7 997.87 €
Résultat définitif :	4 986.06€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

### **Délibération portant adoption du compte de gestion 2018 du service assainissement**

Le Conseil Municipal,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant**

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité:

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif

Conseil municipal du 09 avril 2019

fait apparaître un excédent d'exploitation de 12 986.93€ et un besoin de financement en section d'investissement de 7 997.87€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 7 997.87 €
- report en exploitation : 4 989.06 €

### **Vote du budget 2019 du service assainissement**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 39 872.00€ en section d'exploitation et à 274 136€ en section d'investissement.

### **Délibération portant approbation du compte administratif 2018 du budget communal**

Sous la présidence de M. Bruno Robin, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 197 890.98 €

Recettes 210 529.22 €

Résultats antérieurs reportés : 58 525.73 €

Excédent de clôture : 71 163.97 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses 44 237.92 €

Recettes 29 561.00 €

Solde d'exécution : - 14 646.92 €

Reports exercice 2017 : - 14 036.58 €

Solde d'exécution cumulé: - 28 683.50 €

Restes à réaliser dépenses : 0 €

Restes à réaliser recettes : 0 €

Besoin de financement : - 28 683.50 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

### **Délibération portant approbation du compte de gestion 2018 du budget communal**

Le Conseil Municipal,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

### **Considérant**

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité:

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats**

le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 72 562.31€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 28 683.50 €
- report en exploitation : 42 480.47 €

### **Vote du budget communal 2019**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 qui font apparaître un excédent de 71 163.97€ en section de fonctionnement et un déficit de 28 683.50€ en section d'investissement et vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 248 166€ en section de fonctionnement et à 55 796€ en section d'investissement.

Les principales dépenses de fonctionnement sont : charges à caractère général : 74 800€, charges de personnel : 64 700€, autres charges de gestion : 26 800€, frais financiers : 4 400€, reversement de fiscalité à CMB: 57000€. Les recettes de fonctionnement attendues sont : produits et services : 1000€, impôts et taxes : 95 475€, dotations : 105 262€, locations : 2000€, produits financiers : 450€ report de l'année précédente : 42 479€.

En investissement les dépenses prévues sont : remboursement des emprunts : 16 800€, travaux église : 10 312€, déficit reporté 28684€

Les recettes attendues sont : FCTVA : 6 312€, taxe aménagement : 1 000€, subventions :

19 800€, réserve d'investissement : 28 684€.

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de ne pas modifier les taux actuels
- de voter les taux suivants pour l'année 2019 :
- taxe d'habitation : 13.46%
- taxe foncière propriétés bâties : 9.36%
- taxe foncière propriétés non bâties : 19.26%

Le produit fiscal attendu s'élève 82 475.00€

### **Urbanisme**

Le conseil prend connaissance de la demande de certificat d'urbanisme opérationnel de Me Fonty pour un terrain situé chemin de Montroq et émet un avis défavorable, ce secteur étant classé en zone non urbanisable de la carte communale.

Le conseil est informé de l'avancement du dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la phase de préparation est en cours, la prescription par la communauté de communes sera décidée le 24 avril 2019.

### **Travaux voirie**

Le conseil donne son accord aux travaux de terrassement et d'empierrement d'une partie du chemin de la Moinerie et accepte le devis de l'entreprise Lehodey d'un montant de 1 530.00€ ht.

### **Réclamation Rue du Bas de Saussey**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de M. Desheulles relatif au tracé de la voie nommée Rue du Bas de Saussey et ne considère pas nécessaire l'intervention d'un géomètre.

### **Report du transfert de la compétence assainissement**

La loi Notre prévoit le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi du 3 août 2018 assouplit cette disposition et ouvre la possibilité à un report de la date de transfert, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve qu'au moins 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population demandent ce report.

Il est proposé au conseil municipal :

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à la communauté de communes Coutances mer et bocage à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévue par la loi Notre ;
- d'envisager le report de la compétence assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à la communauté de communes Coutances mer et bocage à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévue par la loi Notre ;
- d'envisager le report de la compétence assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Monsieur l'Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, conformément aux instructions de la circulaire préfectorale, de fixer le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à deux cents euros (200.00€) et de la verser à M. Georges LETROUVE, domicilié au Bourg de Saussey

### **Tour de la Manche 2019**

Les organisateurs du Tour de la Manche sollicitent 4 signaleurs sur la commune pour la sécurité des carrefours avec la RD 7 lors du passage de la course le 18 mai prochain.

### **Compte rendu réunion**

M. Lehéricy fait part de la réunion de la commission finances de la communauté de communes et des possibilités de participation au financement des petits projets communaux.

### **Convention relative à la lutte contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche avec la fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche**

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier transmis par la fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche et précisant les actions engagées dans la lutte contre le frelon asiatique.

Une convention définissant les modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte contre le frelon asiatique, dans les mêmes termes que la convention de 2018, est proposée au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention qui fixe la participation de la commune à 17€ pour le volet animation,

coordination et suivi des actions.

La participation à la lutte pour la destruction des nids fera l'objet d'une décision préalable de la commune qui choisira l'opérateur parmi les offres sélectionnées et versera la participation à la FDGDON après réception des avis de paiement.

**Carrefour RD 235 et 437**

Suite à l'intervention conjointe des trois maires de St Pierre de Coutances, Orval sur Sienne et Saussey, un arrêté prescrivant la mise en place prochaine d'un stop au carrefour de la RD 235 avec la RD 437 avec obligation d'arrêt pour les usagers de la RD 235 a été pris par l'Agence technique Départementale.

Philippe d'Anterroches  
*Absent excusé*

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier  
*Absente excusée*

Serge Lehericey

Marc Denquin  
*Absent excusé*

Christophe Mauger de Varennes  
*Absent excusé*

Rémi De Saint Jores

Aline Maïté  
*Absente*

Guérin Cécile